

Pôle des élèves et de l'action éducation

Affaire suivie par :  
Hélène BATICLE  
Tél : 03 45 62 75 50  
Mél : [elae21@ac-dijon.fr](mailto:elae21@ac-dijon.fr)

2 G rue Général Delaborde  
BP 81 921  
21019 Dijon cedex

Dijon, le 4 septembre 2022

La directrice académique des services de l'éducation  
nationale, directrice des services départementaux de  
l'éducation nationale de la Côte-d'Or

à

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs des  
écoles élémentaires publiques  
Sous couvert de mesdames et messieurs les inspecteurs  
de l'éducation nationale du premier degré

**Objet :** scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés dans le département de la Côte d'Or.

**Références :** circulaire ministérielle n° 2012-141 du 2 octobre 2012 relative à l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés.

Je vous rappelle le fonctionnement du dispositif EANA (élèves allophones nouvellement arrivés) de la Côte d'Or. Les effectifs des EANA sont fluctuants et en constante progression. Afin de gérer au mieux leur prise en charge, je vous précise ci-dessous le protocole d'accueil.

Lorsqu'un EANA arrive dans votre école (maternelle ou élémentaire), vous devez compléter la fiche-liaison ci-jointe le plus précisément possible en lien avec les représentants légaux de l'élève et, le cas échéant, avec une tierce personne qui peut les accompagner. Cette fiche devra être retournée dès que possible au pôle ELAE de la DSDEN de Côte d'Or à l'attention de Mme Demizieux ( [elae21.scor2@ac-dijon.fr](mailto:elae21.scor2@ac-dijon.fr) ). **Des tests de positionnement seront rapidement programmés dans sa langue de lecture et de compréhension.** Au regard des résultats des tests, l'élève sera affecté par mes services soit en inclusion dans son école de secteur, soit dans un dispositif UPE2A (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants). Les tests de positionnements ne seront réalisés que pour les élèves des classes d'âge CE1-CE2-CM1-CM2 et pour les élèves de CP qui sont autonomes en lecture (généralement en fin d'année).

Lorsque l'élève est affecté en classe ordinaire, vous avez la possibilité de faire une demande d'aide (visite conseil, suivi, appel téléphonique pour une aide selon la situation, parcours M@gistère) pour apporter à l'élève un soutien dans l'apprentissage de la langue française. En maternelle, cette demande d'aide prendra la forme d'une visite conseil car la conduite de l'apprentissage à ces niveaux de la langue française correspond aux besoins de l'élève allophone. Cette demande doit être effectuée auprès de votre inspecteur de circonscription pour validation et transmission à monsieur Royer, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Dijon Nord en charge de la mission des élèves allophones.

Je vous précise qu'en maternelle et en CP, l'élève est inscrit obligatoirement dans sa classe d'âge. A partir du CE1, l'élève peut être accueilli dans un niveau de classe d'âge N-1, en attendant le résultat des tests de positionnement.

Je vous demande d'informer **obligatoirement** monsieur Royer ( [ien.dijon-nord@ac-dijon.fr](mailto:ien.dijon-nord@ac-dijon.fr) ) ainsi que madame Demizieux, gestionnaire du dossier au pôle ELAE ( [elae21.scor2@ac-dijon.fr](mailto:elae21.scor2@ac-dijon.fr) ), dès l'arrivée ou le départ d'un EANA de votre école.

La directrice académique,

  
Pascale COQ